

SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CAUX CENTRAL

L'an deux mil dix-huit, le 14 Novembre, à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Claudie André Deshays, à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Francis ALABERT,

Étaient présents : Messieurs YON, LEGAY, MOISSON, MODARD (suppléant), DUMENIL, DELAMARE, CARPENTIER, DELAFENETRE (suppléant), RENEE, BOUTEILLER, BLONDEL, ROBERT, CAUCHY, CHERFILS (suppléant), BAILLEUL, Madame DUSSAUX (suppléante), FOURNIL, LEBLE, Madame DUCHESNE (suppléante), LEFEBVRE, Madame PESQUEUX, ALABERT (pouvoir de Monsieur DUBOST), DEGRAVE, Madame HOLLEVILLE (pouvoir de Monsieur LESOIF), FREBOURG, DEBREE (suppléant), COURRAEY, LECARPENTIER, LEMESLE.

Étaient absents excusés : Monsieur HOYE, BEUZELIN, MALANDRIN, LEBORGNE, DUBOST (pouvoir à Monsieur ALABERT), FANTE, LESOIF (pouvoir à Madame HOLLEVILLE), CHARASSIER, SERY, BARTHELEMY, GODEFROY, LEMERCIER, WEISS, COURRAEY, FERON, PESQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur CARPENTIER

USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE A HERICOURT EN CAUX :

Présentation de l'avant-projet et projet, ainsi que le planning prévisionnel par la Cabinet Merlin – maîtrise d'œuvre pour la construction de l'UTEP d'Héricourt en Caux.

Débat / questions :

Monsieur LEFEBVRE (CCRY) demande quelles sont les subventions attendues ? Madame LEMAISTRE explique que les dossiers ont été transmis pour le 24 Septembre 2018 et normalement l'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 40% (le syndicat dispose de 10% supplémentaires car le BAC est engagé activement) et le Département à hauteur de 15%, un point reste en suspens concernant le montant retenu du Département avec la décarbonatation, l'Agence subventionne la totalité.

Monsieur LEFEBVRE demande l'impact sur le prix de l'eau dans les futures années ? Monsieur le Président explique qu'il n'y aura normalement pas d'impact suivant le PPI qui a été présenté il y a environ 2 ans.

Monsieur LEFEBVRE demande si la construction du lotissement sur la commune ne va pas poser de problèmes au niveau des délais ? Madame LEMAISTRE explique que les délais sont courts mais qu'il ne doit pas y avoir de soucis – ce point a été vu avec l'exploitant. Monsieur YON (CCRY) rappelle que l'eau sur la commune de Touffreville la Corbeline vient du forage de l'ancien Montmeiller Caux Sud – et que les interconnexions avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine sont maintenues.

Monsieur RENEE (CCRY) demande combien couvre d'habitants la capacité de 400m³ ? Monsieur SIMON (Cabinet MERLIN) explique qu'il y a une augmentation de 150m³ – ce qui correspond environ à l'intégration de l'ancien syndicat de Montmeiller Caux Sud et l'ancien syndicat d'Ourville – et les projets de développement des communes (PLU, PLUI, ...).

Monsieur RENEE demande pourquoi le Département ne prendrait pas tout en charge dans la subvention ? Monsieur le Président explique qu'il s'agit de leur répartition en interne, et qu'il s'agit de leur programme. Monsieur SIMON (Cabinet Merlin) explique que seule notre Agence de l'Eau prend en charge la décarbonatation.

Monsieur DEGRAVE le devoir du charbon avec les pesticides ? Monsieur SIMON (Cabinet Merlin) explique que le charbon a un bien de rétention, qu'il peut arriver à saturation et quand cela est le cas, il convient de prévenir le fournisseur pour le changement. Celui-ci s'occupe de tout de la reprise, au retour, et à la destruction.

Monsieur LESOIF (CCRY) demande s'il y a une incidence sur la DSP ? Monsieur le Président explique qu'il y a une incidence sur le coût d'exploitation et que le syndicat sera quasiment à la fin du contrat quand la construction sera terminée. De plus il ne faut pas oublier que le contrat contient déjà le coût des membranes.

Madame HOLLEVILLE (CCRY) et Monsieur DEGRAVE demandent s'il va y avoir des communications sur la décarbonatation ? Monsieur SIMON (cabinet Merlin) explique que justement un point avec OTV a été fait, et qu'une réunion publique va être organisée en Janvier / Février 2019.

Monsieur DEGRAVE demande quelle est la durée de séjour d'un m3 dans l'UTEP. Monsieur SIMON (Cabinet Merlin) explique que la durée de séjour (entre l'entrée et la sortie) est d'environ 2 à 3 heures.

Et Enfin, Monsieur SIMON précise que les boues vont être proposées auprès du monde agricole, celles-ci ne contiennent ni azotes, ni phosphores mais des carbonates.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le Comité Syndical est invité à signer le registre de la réunion du 05 Juin 2018, adopté lors du comité syndical du 18 Septembre 2018. Le Comité Syndical est invité à adopter le procès-verbal de la réunion du 18 Septembre 2018. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS :

Décisions :

N°2018-43 du 19 Octobre 2018 : avenant n°1 – marché de travaux de canalisation Autretot / Yvetot / Sainte Marie des Champs 2017-06- Entreprise STURNO, d'un montant de 146 386.75€ HT, soit +4,5%, marché porté à 3 396 958,58 € HT

N°2018-44 du 19 Octobre 2018 : avenant n°1 – travaux d'ANC – Entreprise VIMONT TP - ajout d'une ligne supplémentaire d'un montant de 15€, sans incidence financière sur le marché,

N°2018-45 du 19 Octobre 2018 : marché subséquent travaux de canalisation 2016-15-009 – est retenue la proposition de l'entreprise STURNO d'un montant de 413 600 € HT – pour la RD 131 (AEP) et l'Allée des Tisserands (EU) à Autretot, réalisation de branchement rue de la Prairie à Ecalles Alix,

N°2018-46 du 19 Octobre 2018 : marché subséquent de travaux défense incendie 2018-06-001 – est retenue la proposition de l'entreprise STURNO d'un montant de 199 230€ HT, équipements divers pour les communes de Saint Martin de l'If, Robertot, Carville Pot de fer, Anvéville, Auzebosc, Harcanville, Valliquerville, Normanville et Yvetot

N°2018-47 du 29 Octobre 2018 : marché de construction de l'usine de traitement d'eau potable d'Héricourt est retenue la proposition du groupement OTV – GTM - PINTO d'un montant de 5 928 100€ HT

N°2018-48 du 29 Octobre 2018 : marché subséquent - prestations de géomètres 2017-03-006, concernant l'établissement de documents d'arpentage de parcelles en vue de leurs acquisitions, parcelles sur lesquelles des postes de relevages sont positionnés (Sainte Marie des Champs, Ecretteville les Baons, Environville, Yvetot), à la délimitation des parcelles où se situe l'actuelle Station

de Sainte Marie en vue de leurs cession, à la délimitation du périmètre de protection rapproché satellite du forage de Sommesnil, à des levés topographiques linéaires préalables aux marchés de travaux de canalisation Héricourt en Caux, Saint Clair sur les Monts, Yvetot, est acceptée la proposition, de l'entreprise LALLOUET sise 542 Avenue des Dignes Parc de Normandie - 14 123 FLEURY SUR ORNE, pour un montant de 8 198,50 € HT.

N°2018-49 du 6 Novembre 2018 : avenant n°2 au marché des ITV, des tests de compactage et d'étanchéité attribué à l'entreprise HALBOURG, le maximum annuel est augmenté de 10 000,00 € HT, pour être porté à 60 000,00 €, soit +10% sur les deux premières années. En effet le marché a été dénoncé, il s'achèvera le 9 mars 2019, et pourra être relancé avec un seuil maximal annuel revu.

Délibérations du bureau :

B-2018-09 – Délibération autorisant le passage d'un agent en contrat à durée indéterminé de droit privé

B-2018-10 – Promesse d'achat d'un terrain à Environville pour la réalisation d'un poste de relevage – autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de promesse d'achat

Bons de commande :

Eau – n°35-2018 du 17 Septembre 2018 : PUB Contact – encapsulage documents pour la fête du Clos Masure – pour un montant de 50€ HT

Eau – n°36-2018 du 17 Septembre 2018 : PROMAT Formation – Formation CATEC pour 3 agents – pour un montant de 1 650€ HT

Eau – n°37-2018 du 19 Septembre 2018 : ADICO – accompagnement à la protection des données – pour un montant de 669€ HT

Eau – n°38-2018 du 04 Octobre 2018 : Caux Formatique – papiers et cartouches pour le traceur – pour un montant de 264€ HT

AC – n°14-2018 du 17 Septembre 2018 : ENEDIS – raccordement alimentation construction Route du Bois Hebert - Environville – pour un montant de 1 167.60€ HT

AC – n°15-2018 du 01 Octobre 2018 : DEKRA Industrial – Repérage amiante avant démolition STEP Sainte Marie des Champs – pour un montant de 1 818€ HT

AC – n°16-2018 du 16 Octobre 2018 : ENEDIS – raccordement alimentation Chemin des carrières - Environville – pour un montant de 1 077.60€ HT

AC – n°17-2018 du 31 Octobre 2018 : ENEDIS – suppression branchement Avenue de l'Industrie Sainte Marie des Champs – pour un montant de 223€ HT

Question n°1 : PROGRAMMATION ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE 2019 EAU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central souhaite présenter sa programmation études et maîtrise d'œuvre eau potable pour l'année 2019.

Le syndicat a décidé d'inscrire en projets subventionnables, les études, maîtrise d'œuvres et travaux suivants en 2019 :

- Travaux d'alimentation générale du secteur Montmeiller Caux Sud
 - o Plan de financement :

▪ Montant estimé	3 500 000 € HT
▪ Subvention Agence de l'Eau (40%)	1 400 000 €

- Travaux de réhabilitation châteaux d'eau Autretot / Yvetot / Environville :
 - o Plan de financement :

▪ Montant estimé	800 000 € HT
▪ Subvention Agence de l'Eau (30%)	240 000 €
▪ Subvention Département (15%)	120 000 €

- Etude DUP/BAC forage La Valette et réalisation d'une DUP commune aux forages du syndicat :
 - o Plan de financement :

▪ Montant estimé	100 000 € HT
▪ Subvention Agence de l'Eau (60%)	60 000 €
▪ Subvention Département (15%)	15 000 €

Le programme précédent concerne les dossiers subventionnables par le Département de Seine Maritime et l'Agence de l'eau Seine Normandie. Lors de la préparation du budget, le syndicat réfléchira à la réalisation de travaux non subventionnés : extension de réseau, renouvellement réseau,

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime ;
- Autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- Autoriser Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- Autoriser Monsieur le Président à demander auprès du département de Seine Maritime une dérogation pour le démarrage anticipée avant accord de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Président à demander auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une dérogation pour le démarrage anticipée avant accord de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Question n°2 : PROGRAMMATION ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE 2019 ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central souhaite présenter sa programmation études et maîtrise d'œuvre assainissement collectif pour l'année 2019.

Dans un souci de gestion homogène de son territoire et afin de remettre en conformité la totalité des ouvrages de traitement des eaux usées, le syndicat interviendra en 2019 sur les installations non-conformes. Cette intervention sera fonction des études initialement existantes.

Ainsi, le syndicat a décidé d'inscrire en projets subventionnables, les travaux et maîtrise d'œuvres suivantes en 2019 :

- Actualisation / élaboration des zonages d'assainissement sur le périmètre du syndicat :
 - o Plan de financement :
 - Montant estimé 150 000 € HT
 - Subvention Département (25 %) 37 500 €
 - Subvention Agence de l'Eau (55 %) 82 500 €

- Fourniture et mise en œuvre d'un dégrilleur – station d'épuration de Doudeville :
 - o Plan de financement :
 - Montant estimé 350 000 € HT
 - Subvention Département (15 %) 52 500 €
 - Subvention Agence de l'Eau (40 %) 140 000 €

- Travaux sur la filière boues de la station d'épuration d'Héricourt en Caux :
 - o Plan de financement :
 - Montant estimé 450 000 € HT
 - Subvention Département (25 %) 112 500 €
 - Subvention Agence de l'Eau (40 %) 180 000 €

- Travaux de création d'un site de traitement des eaux usées pour Riville :
 - o Plan de financement :
 - Montant estimé 420 000 € HT
 - Subvention Département (25 %) 105 000 €
 - Subvention Agence de l'Eau (40 %) 168 000 €

- Travaux de création d'un site de traitement des eaux usées pour Routes :
 - o Plan de financement :
 - Montant estimé 250 000 € HT
 - Subvention Département (25 %) 62 500 €
 - Subvention Agence de l'Eau (40 %) 100 000 €

- Transfert d'un site de traitement des eaux usées pour Ancourteville sur Héricourt :
 - o Plan de financement :
 - Montant estimé 600 000 € HT
 - Subvention Département (25 %) 150 000 €
 - Subvention Agence de l'Eau (40 %) 240 000 €

Le programme précédent concerne les dossiers subventionnables par le Département de Seine Maritime et l'Agence de l'eau Seine Normandie. Lors de la préparation du budget, le syndicat réfléchira à la réalisation de travaux non subventionnés : extension de réseau, renouvellement réseau,

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime ;
- Autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- Autoriser Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- Autoriser Monsieur le Président à demander auprès du département de Seine Maritime une dérogation pour le démarrage anticipée avant accord de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Président à demander auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une dérogation pour le démarrage anticipée avant accord de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

Question n°3 : PROGRAMMATION ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE 2019 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

Le comité syndical a délibéré sur le projet de réhabilitation de 7% du parc d'assainissement non collectif pour chaque commune.

Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central doit présenter pour 2019 sa programmation de travaux afin d'en informer les subventionneurs.

Il est prévu pour l'année 2019 de procéder à la réhabilitation de 50 ouvrages d'assainissement non collectif

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime ;
- Autoriser Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- Autoriser Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- Autoriser Monsieur le Président à demander auprès du département de Seine Maritime une dérogation pour le démarrage anticipée avant accord de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Président à demander auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une dérogation pour le démarrage anticipée avant accord de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Question n°4 : DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET EAU POTABLE :

Annule et remplacement la délibération n°2018-06-57 du 18 Septembre 2018,

Vu le tableau budget Eau Potable - décision modificative n°2, joints à l'ordre du jour,

Monsieur le Président explicite les inscriptions proposées dans les tableaux :

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications, actées depuis le vote du budget.

La décision modificative sur le budget eau potable s'explique principalement par :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : ajout à hauteur de + 27 070€ concernant :

- + 14 400€ pour la location du surpresseur à Harcanville pour l'année 2017
- + 5 000€ pour l'entretien des espaces verts
- + 3 000€ pour l'abonnement JVS et la maintenance du logiciel VISIT (incendie)
- + 1 670€ pour un dossier de litige sur l'ancien syndicat de Montmeiller Caux Sud – un remboursement est pris en charge à hauteur de 50% par la CACVS
- + 5 000€ pour les formations (EPANET + BAC)
- + 7 000€ pour la mise en place de la dématérialisation
- + 1 000€ pour la convention SAPN Baons le Comte
- 10 000€ sur l'article 6228 (divers) pour ajuster la décision modificative

Chapitre 66 – Charges financières : ajout à hauteur de + 24 000€ concernant les intérêts du nouvel emprunt contracté en Juin 2018 d'un montant de 2 900 000€ auprès du Crédit Agricole (échéance de Septembre et Décembre)

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout à hauteur de + 67 000€ concernant les amortissements des dépenses du fait de l'intégration de l'ancien syndicat de Fréville

Recette de Fonctionnement :

Chapitre 013 : Atténuations de charges : ajout à hauteur de + 6 516.57€ - concernant des remboursements de personnels

Chapitre 70 : Ventes, prestations de services : ajout à hauteur de + 60 000€ - concernant des recettes complémentaires pour les surtaxes.

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté : ajout à hauteur de + 51 553.43€ - concernant l'intégration de l'excédent de l'ancien syndicat de Fréville

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : ajout à hauteur de + 58 000€ concernant le capital du nouvel emprunt contracté en Juin 2018 d'un montant de 2 900 000€ auprès du Crédit Agricole (échéance de Septembre et Décembre)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : retrait de – 297 000€ concernant trois opérations :

- 325 000€ pour les travaux de remembrement, report en 2019
- + 8 000€ pour l'acquisition des parcelles ZB 30-31 à Ancourteville, ajustement
- + 20 000€ pour l'acquisition de la parcelle ZE 65 à Environville (vert buisson)

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : ajout de + 139 928.55€ concernant les opérations suivantes :

- + 6 465€ pour le nettoyage de la cressonnière à Héricourt en Caux
- + 1 120.33€ pour la mise à la cote de bouches à clés – Rue de la Croix Rouge – Veauville les Baons
- + 78 751.50€ pour la topographie et les travaux – Route du labeur – Routes
- + 133 335.50€ pour la topographie et les travaux – Rue Gacquerel – Normanville
- + 262 028.40€ pour la topographie – RD 131 – Autretot
- + 524.40€ pour la topographie – Tracé Touffreville la Corbeline
- + 268 245.12€ pour la topographie et les travaux – Rue de l'Espoir – Routes
- + 265.60€ pour la topographie – Rue de la prairie – Veauville les Baons
- + 9 352.50€ pour les travaux de reprise de branchement – Rue de l'Epargne – Yvetot
- 1 639.55€ - reprise sur l'enveloppe topographie
- + 200 000€ - ajustement de l'enveloppe pour les travaux sur les canalisations (accord cadre à 1.4 millions – BP 600 000€)
- 354 777.60€ - reprise sur l'enveloppe canalisations
- 300 000€ - retrait des travaux sur les châteaux d'eaux – report en 2019
- 34 492.48€ - Pole Santé – chantier terminé – solde comptable
- 8 826.27€ - Canalisation Ectot les Baons – Chantier inférieur au BC
- + 78 655.10€ - Canalisation Autretot / Yvetot / Ste Marie – avenant n°1
- + 408€ - subséquent n°6 – Topographie – levée talweg Thiouville
- + 172.90€ - subséquent n°6 – Topographie – Impasse des Charmes – Héricourt en Caux
- + 340.10€ - subséquent n°6 – Topographie – Rue de la Petite Croix – St Clair sur les Monts

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : ajout de + 4 234.30€ HT concernant la pose des compteurs de vente d'eau avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour constater la dépense - complément

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté : ajout à hauteur de 769 852.45€ - concernant l'intégration de l'excédent de l'ancien syndicat de Fréville

Recette d'investissement :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout à hauteur de + 67 000€ concernant les amortissements des dépenses du fait de l'intégration de l'ancien syndicat de Fréville

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : baisse de l'emprunt d'équilibre de – 940 158.20€.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : ajout de + 4 234.30€ HT concernant la pose des compteurs de vente d'eau avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour constater la dépense - complément

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers : ajout de + 4 234.30€ HT concernant la pose des compteurs de vente d'eau avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour constater la dépense - complément

Le Comité Syndical à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 pour le budget eau.

Question n°5 : DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Annule et remplace la délibération n°2018-06-58 du 18 Septembre 2018,

Vu le tableau budget Assainissement Collectif - décision modificative n°2, joint à l'ordre du jour,

Monsieur le Président explicite les inscriptions proposées dans les tableaux :

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications, actées depuis le vote du budget.

La décision modificative sur le budget assainissement collectif potable s'explique principalement par :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : ajout de + 48 304.69€ concernant :

+ 43 304.69€ pour l'entretien des espaces verts

+ 5 000€ pour le nutriox (poste Ectot) + rédaction des cahiers de vie des STEP

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout à hauteur de + 181 107€ concernant les amortissements des dépenses du fait de l'intégration de l'ancien syndicat de Fréville

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : retrait de 50 000€ pour ajuster les sections de la décision modificative

Recette de Fonctionnement :

Chapitre 70 : Ventes, prestations de service : ajout de + 170 000€ concernant l'ajustement des recettes PFAC (régularisations importantes)

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté : ajout à hauteur de 9 411.69€ - concernant l'intégration de l'excédent de l'ancien syndicat de Fréville

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : ajout de + 2 342€, concernant un trop perçu de subvention pour l'Etude diagnostic Thiouville et Normanville.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : ajout de + 13 000€, concernant l'amortissement du nouvel emprunt contracté au mois de Juin 2018 (échéance de Décembre).

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : retrait de – 150 000€, concernant l'étude / actualisation des zonages assainissement du syndicat, report en 2019.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : retrait de – 19 960€, concernant deux opérations :

- 20 000€ pour l'acquisition d'une parcelle à Sainte Marie des Champs – cession à titre gratuit
+ 40€ pour l'acquisition d'une parcelle – ZC 3 à Environville

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : retrait de – 884 329.65€ HT concernant plusieurs opérations :

+ 39 009.84€ - annulation titre n°1 de 2009 de l'ex Fauville Est – émission faite 2 fois
+ 19 197.95€ - annulation titre n°1 de 2009 de l'ex Fauville Est – émission faite 2 fois
+ 1 132.87€ - mise à la côte tampons – Rue de la Croix Rouge – Veauville les Baons
+ 100 000€ - Etude diagnostic AC Doudeville (BP à 50 000€ - Marché à 145 000€)
+ 22 079€ - Avenant n°1 – marché canalisations – Sente de la Foyer – Autretot
- 210 000€ - Travaux site de traitement Riville – Travaux en 2019
- 125 000€ - Travaux site de traitement Routes – Travaux en 2019
- 225 000€ - Transfert site de traitement Ancourteville – Travaux en 2019
- 223 480.96€ - Travaux mise en place filière boues Héricourt – Travaux en 2019
- 10 000€ - Plan épandage Bermonville / Environville – Report en 2019
- 40 000€ - Réhabilitation cabanes d'exploitation à Ste Marguerite et Cliponville – Travaux en 2019
- 150 000€ - Réhabilitation PR Ectot les Baons – H2S – Travaux en 2019
- 150 000€ - Transformation 3 aéroéjecteurs en 2 PR Héricourt – Travaux en 2019
+ 67 731.65€ - Canalisation Autretot / Yvetot / Ste Marie – Avenant n°1
+ 141 115€ - Subséquent n°9 – canalisation – Réhabilitation eaux usées – Allée des Tisserands – Autretot
+ 11 760€ - Subséquent n°9 – canalisation – branchements AC – Ecalles Alix
- 152 875€ - Reprise sur enveloppe canalisations
+ 4 065€ - Subséquent n°6 – Topographie – bornages terrains transfert Ste Marie des Champs
+ 2 937€ - Subséquent n°6 – Topographie – bornages terrains Création station Environville / Bermonville
+ 275.50€ - Subséquent n°6 – Topographie – Rues Maréchal Foch / Edmond Labbé – Yvetot
- 7 277.50€ - reprise sur enveloppe topographies

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté : ajout à hauteur de 446 490.50€ - concernant l'intégration de l'excédent de l'ancien syndicat de Fréville

Recette d'investissement :

Chapitre 13 – Subventions : ajout de + 318 955€ concernant deux opérations :

+ 237 602€ - AESN - restructuration du réseau d'Auzebosc
+ 81 353€ - AESN – Etude diagnostic Doudeville

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : baisse de l'emprunt d'équilibre de 2 054 301.15€ et 118 801€ pour l'avance de la convention concernant la restructuration du réseau à Auzebosc.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : retrait de 50 000€ pour ajuster les sections de la décision modificative

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ajout à hauteur de + 181 107€ concernant les amortissements des dépenses du fait de l'intégration de l'ancien syndicat de Fréville

Le Comité Syndical à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 pour le budget assainissement collectif.

Question n°6 : DECISION MODIFICATIVE n°3 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Vu le tableau budget Assainissement Non Collectif - décision modificative n°3, joint à l'ordre du jour,

Monsieur le Président explicite les inscriptions proposées dans les tableaux :

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications, actées depuis le vote du budget.

La décision modificative sur le budget assainissement non collectif s'explique principalement par :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 – subventions d'investissements : ajout de + 1 213€ correspondant à un trop perçu de subvention pour les travaux de la tranche n°2 d'ANC

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers : retrait de - 36 433.43€ HT concernant deux opérations :

- + 242€ - convention étude n°18015
- + 242€ - convention étude n°18016
- + 242€ - convention étude n°18017
- + 242€ - convention étude n°18018

- 35 465.43€ - correspondant à tous les chapitres 4581 de la 1^{ère} tranche pour les solder comptablement.

Pour rappel, un chapitre correspond à un usager.

Recette d'investissement :

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers : retrait de – 29 674.70€ HT concernant deux opérations :

- + 242€ - convention étude n°18015
- + 242€ - convention étude n°18016
- + 242€ - convention étude n°18017
- + 242€ - convention étude n°18018

- 28 706.70€ - correspondant à tous les chapitres 4582 de la 1^{ère} tranche pour les solder comptablement.

Pour rappel, un chapitre correspond à un usager.

Cette décision modificative n'est pas équilibrée du fait que le budget assainissement non collectif soit en suréquilibre.

Le Comité Syndical à l'unanimité approuve la décision modificative n°3 pour le budget assainissement non collectif.

Question n°7 : REVISION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN COMMUN DE L'INFRASTRUCTURE DU RESEAU INFORMATIQUE ENTRE LA VILLE D'YVETOT ET LE SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CAUX CENTRAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-06-65 en date du 14 Novembre 2017,

Vu le projet de révision de la convention jointe à la présente,

Monsieur le Président explique que la Ville d'Yvetot et le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central ont signés en 2017 une convention permettant la mise en commun de certains éléments d'infrastructure du service informatique ayant notamment pour objets : une sécurisation accrue des systèmes, une amélioration de la continuité du service public et une économie financière.

Une révision de ladite convention est prévue annuellement, elle concerne la répartition des dépenses précisée dans l'article 3, la répartition patrimoniale détaillée dans l'article 4 et la durée (article 8).

Toute actualisation pourra se faire par décision du Président.

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la révision de la convention,
- Autoriser Monsieur le Président à établir et signer les actualisations par décisions,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document que serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Question n°8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL SYNDICAL AU 14 NOVEMBRE 2018 :

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du syndicat :

La modification proposée est la suivante :

<u>SUPPRESSION</u>	<u>ADJONCTION</u>
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe au 13 Septembre 2018	
<u>MODIFICATION</u>	

1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe transformé en 1 poste de Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe pour 10h00	
--	--

Les modifications budgétaires seront effectuées sur la prochaine décision modificative si besoin.

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Adopter les modifications telle que proposées ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Question n°9 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur RUFFE a cessé ses fonctions le 31 Août 2018 au soir et a été remplacé par Madame HENRY Evelyne à compter du 03 Septembre 2018.

Monsieur le Président expose que Madame HENRY Evelyne, comptable du Trésor, chargée des fonctions de receveur du syndicat peut prétendre au versement de l'indemnité de conseil.

L'indemnité de conseil présente un caractère personnel et sera requise à Madame HENRY Evelyne pour toute la durée du mandat du comité syndical sous réserve de modification ou suppression dûment motivée par délibération dudit comité syndical.

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Accorder à Madame HENRY Evelyne une indemnité égale au taux maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 17 Décembre 1982,
- Dire que cette disposition sera applicable à compter du 03 Septembre 2018 jusqu'au renouvellement du comité syndical sauf remise en cause avant cette date,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget eau 2018.

Question n°10 : RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES - ALLEE DES TISSERANDS – TRANCHE II - AUTRETOT : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

Pour les travaux de réhabilitation de canalisation d'assainissement d'eaux usées Allée des Tisserands à Autretot, une étude diagnostique a été réalisé sur le système d'assainissement d'Autretot. Cette étude a

indiqué que des secteurs du réseau était fortement dégradés.

Une première phase de travaux a été réalisée lors des travaux de canalisation d'eau potable. Une seconde phase va maintenant concerner la partie la plus dégradée.

Le tracé total représente 530 mL de canalisation pour un coût de travaux de 141 115 € HT

Le montant des travaux s'élève à :

- Plan de financement :
 - Montant estimé 141 115 € HT
 - Subvention Agence de l'Eau (30%) 42 334 €

Le Comité Syndical à l'unanimité décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- Autoriser Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires ;
- Autoriser Monsieur le Président à demander auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une dérogation pour le démarrage anticipée avant accord de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

Questions diverses :

Monsieur DELAMARE (Carville Pot de Fer) précise aux membres du Comité Syndical le départ de Madame BRUNNEVAL, technicienne d'assainissement non collectif et la remercie pour son travail et sa bonne humeur.

Monsieur BOUTEILLER (Ectot les Baons) demande où en est l'espace pédagogique du syndicat ? Monsieur ALABERT explique que l'espace est finalisé, tout comme le film, il reste un point de détail sur le mot du Président.

Monsieur le Président précise que pour lancer le marché subséquent n°2 des travaux incendie il est plus pertinent d'avoir plusieurs demandes.

Yvetot le 14 Novembre 2018

LE PRESIDENT,



F. ALABERT

